



Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2026

Recyclage des plastiques : la FNADE demande à la Commission européenne des mesures urgentes et contraignantes.

L'Union européenne a annoncé, fin décembre, de nouvelles initiatives en matière de recyclage des plastiques. Un pas supplémentaire encourageant, mais largement insuffisant face à l'urgence de garantir la circularité et la souveraineté industrielle européenne.

La FNADE salue certaines propositions qui permettront de soutenir les plastiques recyclés : l'instauration de critères de sortie du statut de déchet harmonisés à l'échelle européenne pour les déchets plastiques, le développement de codes douaniers différenciés pour les plastiques vierges et recyclés et la mise en place temporaire d'une préférence européenne dans la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique. Ces mesures peuvent contribuer à apporter davantage de transparence et de structuration au marché. Elles constituent des demandes de longue date de la filière du recyclage.

Cependant, la réalité sur le terrain demeure préoccupante : les industries européennes du plastique et du recyclage sont soumises à de fortes pressions. Face à une concurrence déloyale massive, même les objectifs les plus ambitieux en matière d'économie circulaire resteront lettre morte. À court terme, il est indispensable de renforcer immédiatement la demande en plastiques recyclés produits en Europe, notamment en sécurisant rapidement les débouchés via la préférence européenne prévue dans la réglementation sur les plastiques à usage unique.

L'Europe doit désormais agir avec détermination et adopter des mesures contraignantes pour sauver son industrie du recyclage, en renforçant durablement la demande et en assurant des conditions de concurrence équitables :

- Instaurer une préférence européenne réelle et permanente pour les matières plastiques recyclées utilisées afin d'atteindre les obligations d'incorporation prévues dans la réglementation européenne, notamment via la commande publique verte (GPP, Green Public Procurement) et les exigences d'écoconception (l'ESPR, Ecodesign for Sustainable Products Regulation).
- Renforcer d'urgence les mesures antidumping, les étendre à l'ensemble des polymères produits hors de l'Union européenne et prévoir des procédures de sauvegarde lorsque les importations déstabilisent le marché européen.
- Imposer des clauses miroirs aux plastiques recyclés importés afin de garantir des conditions de concurrence équitables.

La Commission européenne doit désormais aller plus loin et permettre l'émergence d'un marché circulaire des matières recyclées réellement compétitif, résilient et attractif. Des mesures immédiates doivent être mises en œuvre sans attendre les futures initiatives législatives, afin d'assurer une demande pour les plastiques recyclés produits en Europe. À moyen et long terme, le futur Circular

Economy Act devra impérativement apporter les solutions concrètes et structurelles dont la filière du recyclage a urgentement besoin.

Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE souligne : « Le recyclage n'est pas seulement une solution environnementale. C'est une industrie stratégique pour la décarbonation de l'Europe, sa compétitivité et sa souveraineté industrielle. Sans action immédiate pour sécuriser la demande en contenus recyclés produits en Europe, nous condamnons nos propres ambitions climatiques et notre indépendance industrielle. »

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 269 entreprises privées adhérentes – 54 669 salariés en France - 11,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,1 milliard d'euros d'investissements.
Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com